

APPEL À PROJETS expérimentation 2025

Contexte et objectif :

Au regard de la complexité croissante relative à la gestion au quotidien d'une association, tant sur le plan financier et administratif ainsi que celle des relations humaines, nombre de responsables associatifs bénévoles manquent de ressources et expriment le besoin d'être outillés pour mener à bien leurs projets.

Si une offre de formation à l'intention des responsables associatifs existe déjà en Bretagne cette dernière, au regard du nombre d'associations et de bénévoles, reste modeste. Le Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGA), dont le format et les modules constituent par ailleurs une offre complète (cf. note jointe), est très peu développé en Bretagne notamment du fait du cadre parfois proposé. Une formation d'une semaine en présentiel peut effectivement freiner des dirigeants bénévoles qui ont besoin de souplesse au regard d'un engagement en temps souvent contraint.

C'est pourquoi, le Conseil régional de Bretagne avec le soutien du Mouvement Associatif de Bretagne propose, en complément du FDVA 1 et de l'offre de CFGA, de soutenir l'organisation de cycles de formations à l'attention des responsables associatifs bénévoles.

Dans le cadre d'une expérimentation, ils se donnent pour objectif commun d'élargir l'offre de formations existantes ou d'appuyer l'émergence de nouveaux cycles de formations au format hybride, en proposant pour cette année 2025 un soutien spécifique dédié.



Public ciblé :

Bénévoles en responsabilité, membres d'une instance de gouvernance (bureau, conseil d'administration, collégiale)



Porteur de projet éligible :

Têtes de réseaux associatifs, régionaux, départementaux ou territoriaux.

Possibilité de répondre en consortium, dans ce cas une structure porteuse portera le projet au nom du consortium constitué.



Contenu du cycle de formations :

Le cycle de formation proposé devra s'inscrire dans une démarche d'éducation populaire et d'une culture associative en privilégiant notamment la mobilisation de structures déjà engagées dans une réflexion collective autour du soutien à la vie associative, à l'image du réseau Guid'Asso.

Il devra intégrer **une séquence socle en présentiel** (à minima 3 heures) relative aux :

- Fondamentaux et grands principes de la loi 1901, et leurs traductions dans les statuts,
- Différentes formes de gouvernance possibles et leurs traductions dans la définition des rôles, responsabilités, postures et savoir être des responsables associatifs.

Et proposer tout ou partie des thématiques suivantes :

- Gestion de projets associatifs (de l'émergence à l'évaluation).
- Financements associatifs (panorama des dispositifs, montage de dossiers de subventions, diversification des ressources) et modèle économique.
- Fonction employeur
- Mobilisation et animation des équipes bénévoles et salariées
- Culture de coopération territoriale
- Responsabilité Sociale des Organisations (Transitions climatiques, Transformation numérique, Egalité et Inclusion)

Elle intégrera aussi une proposition opérationnelle de **valorisation du parcours** réalisé par les bénévoles qui auront participé à tout ou partie du cycle de formations.

En fonction des besoins territoriaux, le cycle de formations proposé pourra s'inscrire en complément d'un CFGA existant afin de soutenir son déploiement ou préfigurer une nouvelle offre qui pourra être différente selon la situation de chaque département.



Modalités de formations :

Cycle de formations

de **9*** à **28 heures**
déclinées en unités de
2h à 7h

Réalisation entre

septembre 2025 et mars 2026

- Format **hybride**
(distanciel et présentiel)

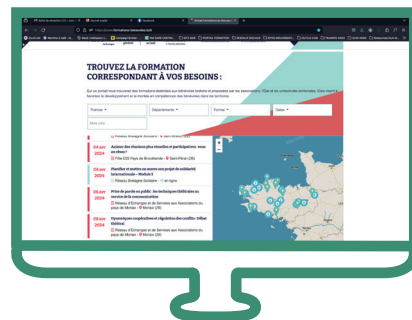
- Formations **gratuites**
(pour les participant-e-s)

- Minimum de
8 personnes
par session

*Formation a minima : 3h de formation socle en présentiel et 3 modules de 2 heures en distanciel

Communication :

L'offre de formation sera relayée par le Conseil Régional de Bretagne et le Mouvement Associatif de Bretagne. En lien avec les lauréats de l'appel à projet, elles pourront être inscrites sur le portail régional de formation des bénévoles (**plus de 178 000 visites en 2024**)



Soutien Financier apporté :

- Soutien forfaitaire à l'organisation du cycle de formation : **de 800 à 1 600 €**
- Actions de formation pour un cycle : **140 € par heure soit 3920 € pour un cycle de 28h**
- Modalité de versement : **70 % à la signature de la convention et 30 % à la remise du bilan de l'action réalisée au plus tard le mardi 30 juin 2026.**
- Un seul projet par département sera soutenu



Modalités de candidature :

- Une présentation de la ou des structures porteuses
- Un programme de formation détaillé (thématiques, objectifs, modalités pédagogiques, format : présentiel ou distanciel, durée)
- Les intervenant-e-s mobilisé-e-s
- Le budget prévisionnel du cycle
- Le calendrier de mise en œuvre
- Les modalités de valorisation du parcours de formation des bénévoles
- Le RIB de la structure porteuse qui assurera la gestion de l'enveloppe financière



Critères de sélection :

- Diversité des formes pédagogiques (présentiels et distanciels)
- Organisme de formation et/ou expérience conséquente dans la mise en œuvre de programmes de formations
- Co-portage (inter-fédérale ou multi-acteurs)
- Culture associative et/ou d'éducation populaire
- Modalités de valorisation du parcours et des acquis, pour les bénévoles inscrit-e-s à tout ou partie du cycle proposé
- Ouverture et mixité des publics, favorisant l'engagement des - de 30 ans
- Dépôt sur le portail régional de Formation des bénévoles : formations-benevoles.bzh

Nombre de points
5
5
4
3
3
3
2



Date limite de dépôt des candidatures :

Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas examiné

avant le vendredi

4 juillet 2025



contact@mouvementassociatif.bzh

Retour de l'appel à projet le

25 juillet 2025



Pour toute information complémentaire, contacter le Mouvement associatif de Bretagne via projets@mouvementassociatif.bzh